



Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Pavillon Judith-Jasmin

405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

Montréal, Québec

Local J-M880

Téléphone: 514.987.3000 #2630

afea@uqam.ca

www.afea.uqam.ca/

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AFÉA
7 octobre 2010, local A-M050
(poursuite de l'assemblée générale du 22 septembre)**

Ordre du jour, tel qu'annoncé dans l'avis de convocation

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Animation et secrétariat
- 2.0 Bourses à l'implication (point mis en dépôt le 15 avril 2010)
- 3.0 Prévisions budgétaires 2010-2011
- 4.0 Cahier des résolutions de l'exécutif
- 5.0 Varia
- 6.0 Fermeture

Note explicative : L'article 100 des Statuts et règlements de l'AFÉA va comme suit :

Le quorum d'une Assemblée générale est fixé à un pourcent (1%) de tous et de toutes les membres. Advenant le cas où le quorum n'est pas atteint à l'ouverture ou qu'il ne soit plus constaté au cours d'une Assemblée, une autre AG avec pour ordre du jour les seuls points qui n'étaient pas épuisés peut être convoquée dans un délai minimal de cinq (5) jours ouvrables et les membres réunis-es en constituent alors le quorum. Dans un tel cas de figure, l'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié.

Puisque toutes les conditions de cette disposition ont été rencontrées, à savoir la perte de quorum survenue lors de l'assemblée du 22 septembre, le délai de convocation et l'ordre du jour qui ne peut être modifié, la présente assemblée sera à quorum dit « moral ». En dernier lieu, et à titre indicatif, l'article 24 du Code de procédures de l'AFÉA va comme suit :

(Constater le quorum, peut être soulevé à tout moment) [...] Si aucun quorum n'est fixé par les Statuts et règlements de l'association, ou si ce dernier est déterminé comme étant « moral » ou un équivalent, le ou la membre qui a demandé à ce que soit constaté le quorum devient de facto le ou la proposeur-e d'une proposition d'ajournement ou de levée. [...]

0.0 Ouverture

Corinne Arseneault **propose** l'ouverture de l'assemblée.
Appuyée de Jérôme Baril.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.
Ouverture constatée à 12h45.

1.1 Animation et secrétariat

Stéphanie Bernier **propose** Patrick Véronneau à l'animation de l'assemblée et Marieve Ruel au secrétariat.
Appuyée de Nicolas Vigneau.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

2.0 Bourses à l'implication

Reprise des discussions sur la proposition suivante (assemblée générale du 22 septembre) :
Julianne Racine **propose** l'adoption de la *Politique visant l'octroi de bourses aux exécutants-es du Comité exécutif de l'AFÉA* (ci-jointe) et que l'article 70 des Statuts et règlements de l'AFÉA soit mis à jour afin de refléter l'adoption de la dite politique.
Appuyée de Youri Couture.

Incluant l'**amendement** suivant : que le montant maximal des bourses octroyées demeure à 1000\$ et non pas à 800\$ tel qu'inscrit dans la politique.

Proposition privilégiée :

Corinne Arseneault **propose** que les tours de parole soient limités à 1 minute, et ce, pour toute la durée de l'assemblée.

Appuyée de Mélissa Arbour.

La proposition est **adoptée à la majorité**.

Proposition privilégiée :

Jean-Christophe Gascon **propose** une plénière de 15 minutes.

Appuyé de Éric Martin.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.
Début de la plénière à 12h50.

Proposition privilégiée :

Alex Bourdon-Charest **propose** que les tours de parole soient plutôt limités à 2 minutes.
Appuyé de Marie-Eve Blais.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Note explicative : En temps normal, il n'est pas permis de formuler des propositions lors d'une plénière (article 31 du Code de procédures de l'AFÉA). Toutefois, la limitation des tours de parole risquait de causer préjudice à la qualité des discussions, voire du débat, alors l'animateur a convenu que les tours pouvaient être limités à 2 minutes plutôt.

Proposition privilégiée :

Alex Bourdon-Charest **propose** de prolonger la plénière afin de « terminer les tours de parole ».
Appuyé de Corinne Arseneault.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Proposition privilégiée :

Corinne Arseneault **demande** la question préalable sur la proposition (adoption de la politique).
Appuyée de Mélissa Arbour.

La question préalable est **adoptée à la majorité des 2/3**.

La proposition est **adoptée à la majorité des 2/3**. (32 en faveur, 6 contre et 4 abstentions).

La *Politique visant l'octroi de bourses aux exécutants-es du Comité exécutif de l'AFÉA* telle qu'amendée est désormais annexée aux Statuts et règlements de l'AFÉA (en vertu de l'article 11 des Statuts et règlements de l'AFÉA).

3.0 Prévisions budgétaires 2010-2011

Nadège Fortier **propose** l'adoption des prévisions budgétaires 2010-2011 (ci-jointe).
Appuyée de Mélissa Arbour.

Proposition d'**amendement** :

Jean-Christophe Gascon **propose** de diminuer de 1000\$ chacune (2000\$ au total) les enveloppes « Événement de la rentrée automne » et « Événement de la rentrée hiver » pour ainsi ajouter 1000\$ à l'enveloppe « Conférences, colloques et autres événements » et 1000\$ à l'enveloppe « Projets externes ».

Appuyé de Joëlle Comte.

Proposition privilégiée :

Joëlle Comte **propose** la levée de l'assemblée. (13h48).
Appuyée de Simon Lévesque.

La proposition est **rejetée à la majorité**.

Proposition de **sous-amendement** :

Marie-Eve Blais **propose** que l'enveloppe « Événement de la rentrée automne » soit plutôt diminuée de 500\$ et que l'enveloppe « Projets externes » soit augmentée de 500\$.

Appuyée de Éric Martin.

Le sous-amendement est **rejeté à la majorité**.

Proposition privilégiée :

Simon Lévesque **propose** la levée de l'assemblée. (13h53).
Appuyé de Nicolas Vigneau.

La proposition est **adoptée à la majorité**.